



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de GALLERON (Ioana), « Établissement du texte », *Théâtre*, Tome I,  
BOISSY (Louis de), p. 307-308

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09905-5.p.0307](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09905-5.p.0307)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2020. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Il existe quatre témoins du texte d'*Admète et Alceste* parus avant la mort de l'auteur ou la même année que celle-ci :

- ADMÈTE / ET / ALCESTE, / TRAGÉDIE / De Monsieur de BOISSY. / Représentée par les Comédiens Français le 25 / Janvier 1727. / À LA HAYE, / Chez ADRIEN WAASTH, à la Sphère. / M.DCC.XXXV. [Waasth, 1735]
- Admete / et / Alceste, / TRAGÉDIE / En cinq Actes, / De Monsieur DE BOISSY. / A LA HAYE, / Chez ANTOINE VAN DOLE. / M.DCC.XXXVIII. [Van Dole, 1738]
- ADMETE / ET / ALCESTE, / TRAGEDIE / DE MONSIEUR DE BOISSY / De l'Académie Française. / Représentée par les Comédiens François / le 25 Janvier 1727. / A PARIS / Chez DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, / au-dessous de la Fontaine S. Benoît, / au Temple du Goût. / M.DCC.LVIII. / Avec Approbation et Privilège du Roi. [Duchesne, 1758]
- ADMETE / ET / ALCESTE, / TRAGEDIE. dans ŒUVRES / DE MONSIEUR / DE BOISSY, / CONTENANT / Son Théâtre François et Italien. / NOUVELLE ÉDITION, / Revuë, corrigée, et augmentée du [sic] plusieurs / Pièces nouvelles. / TOME PREMIER. / A AMSTERDAM ET À BERLIN, / Chez JEAN NEAULME, Libraire. / M.DCC.LXVIII. [Neaulme, 1758]

Les deux derniers ont été écartés en tant que texte de base potentiel, pour des raisons expliquées dans l'introduction générale. Chronologiquement, c'est Van Dole (1738) qui s'impose en tant que dernière édition à propos de laquelle on peut être certain qu'elle a été réalisée du vivant de l'auteur. Toutefois, l'analyse montre qu'elle n'apporte aucune modification par rapport à Waasth, qu'elle suit intégralement, y compris (sauf quelques rares exceptions) en ce qui concerne la ponctuation. C'est donc le texte

de la première édition qu'il a paru le plus logique de reprendre ici, d'autant plus que celle-ci est assez soignée.

Par rapport à cette première édition, Duchesne (1758) et Néaulme (1758) ne présentent pas des modifications notables. Quelques mots changent entre Waasth et Néaulme, mais le plus souvent de façon clairement fautive. Duchesne se contente surtout de moderniser l'orthographe, en supprimant des trémas<sup>1</sup>, en ajoutant des accents<sup>2</sup>, ainsi que le « s » à la seconde personne singulier de l'impératif (« rend » > « rends »). Mais cette modernisation n'est ni complète, ni systématique : on continue à trouver « soûtien moi », par exemple.

Qu'il s'agisse de l'édition Duchesne ou de Néaulme, la ponctuation employée est souvent plus proche de nos usages modernes, par exemple au vers 208, qui introduit une virgule après la subordonnée antéposée : « Si je perds un époux, tu perds un père en lui ».

Cependant, les deux éditions ne sont pas exemptes, en la matière, de lectures douteuses ou erronées<sup>3</sup>, voire systématiquement contraires à l'usage moderne<sup>4</sup>. Dès lors, la ponctuation du témoin de référence (édition Waasth) n'a été corrigée que dans les cas où la lecture était visiblement fautive et gênait la compréhension.

1 Ainsi, « joïe » devient « joie », « obéïssiez » se transforme en « obéissez », et « vûë » donne « vue » : on voit d'ailleurs dans ce cas que la modernisation n'est pas complète.

2 « Pere » devient « père », « ame » se transforme en « âme », etc.

3 Par exemple, Duchesne introduit un point virgule sans nécessité entre les vers suivants : « Ne me console point. Alceste en ses alarmes ; / Ne veut plus se nourrir que de plaintes, de larmes. » (v. 353-354).

4 Duchesne supprime systématiquement le trait d'union entre le verbe à l'impératif et le pronom : « Suis moi » (v. 193).